

Communiqué socle commun

- Actualités et Contributions - L'actualité vue par E&D -



Publication date: mercredi 21 mai 2014



Copyright © Education et Devenir - Tous droits réservés



Communiqué du groupe

« **Socle commun, promesse démocratique** »

([Crap-Cahiers Pédagogiques](#), [Éducation & Devenir](#), [Se-Unsa](#), [Sgen-CFDT](#))

21 mai 2014

Le groupe « socle commun, promesse démocratique » a pris connaissance du projet du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture élaboré par le Conseil Supérieur des Programmes.

Malgré les dernières évolutions, ce texte est encore loin de définir un nouveau socle commun conforme à la loi de refondation.

Il ne rompt pas suffisamment avec un modèle d'enseignement, hérité du « petit lycée », qui a fait les preuves de son inefficacité à répondre aux enjeux de la démocratisation scolaire.

Ce texte s'écarte encore de la loi de refondation sur au moins trois points :

- Il définit une « culture commune », concept dont la traduction scolaire est inopérante en termes d'apprentissages, en lieu et place d'un socle qui cernerait les incontournables de la scolarité obligatoire.
- Il ne donne pas les moyens de garantir les acquis des élèves : les compétences sont encore formulées de façon peu opératoire pour ménager ceux qui s'y opposent ou sont confondues avec de vagues objectifs sans lien avec l'évaluation qui, même si les principes posés vont dans le bon sens, reste traitée à part.
- Il fait l'impasse sur la nécessité de préparer les élèves à l'insertion sociale et professionnelle, et à la formation tout au long de la vie alors que c'est une des trois finalités du socle commun selon la loi.

De manière concrète, un socle commun ainsi défini s'intéresse finalement peu aux élèves et à leurs apprentissages, s'éloigne d'une approche par compétences et ne donne aucun cadre de référence pour l'évaluation des élèves. Tant que la définition du socle s'adressera plus aux spécialistes et aux polémistes qu'à ceux qui doivent le mettre en oeuvre, les programmes disciplinaires, aux contenus pléthoriques et cloisonnés, resteront la finalité de l'École.

Depuis plus de deux ans, nous sommes porteurs de propositions constructives et affirmées, qui s'appuient sur le travail engagé par de très nombreuses équipes dans les écoles et les collèges.

Parce que l'idée même de socle commun et les principes définis par la loi de Refondation sont d'une importance

capitale, nous demandons que le CSP les prenne en compte de façon à permettre leur mise en oeuvre.